

DEC 25/2014

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013-2014

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 8 septembre 2014

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 8 septembre 2014

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits n° DEC 25/2014 – Section III - Commission - du budget général exercice 2014

E 9631



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 2 septembre 2014
(OR. en)

12703/14

FIN 573

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Jacek DOMINIK, membre de la Commission européenne
Date de réception: 2 septembre 2014
Destinataire: Monsieur Enrico ZANETTI, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Virement de crédits N° DEC 25/2014 - Section III - Commission - du budget général exercice 2014

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 25/2014.

p.j.: DEC 25/2014



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 01/09/2014

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2014 SECTION III - COMMISSION TITRE 09

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 25/2014

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0903 Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) - Réseaux de télécommunications

ARTICLE - 09 03 03 Promotion de l'interconnexion et de l'interopérabilité des services nationaux d'intérêt commun et contribution à un environnement en ligne sûr, inclusif et positif

CP - 6 800 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0904 Horizon 2020

POSTE - 09 04 53 01 Achèvement du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (2007-2013)

CP 6 800 000

INTRODUCTION

Le présent virement est demandé en vertu de l'article 27, paragraphe 5, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (il concerne uniquement des crédits de paiement et son montant ne dépasse pas 100 000 000 EUR).

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

09 04 53 01 - Achèvement du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (2007-2013)

b) Données chiffrées à la date du 18/08/2014

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	80 372 211
1 B. Crédits de l'exercice (AELE)	2 435 278
2. Virements	0
	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	82 807 489
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	69 204 364
	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	13 603 125
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	20 403 125
7. Renforcement proposé	6 800 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	8,46 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	91 112
2. Crédits disponibles à la date du 18/08/2014	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Selon les estimations, la ligne d'achèvement 09 04 53 01 relative au programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité) sera à court de crédits de paiement au mois de septembre. Les crédits de paiement demandés, soit 6,8 millions d'EUR, sont nécessaires pour couvrir les paiements intermédiaires pour les projets suivants:

Appel CIP-ICT-PSP-2010-4

- e-Codex - 2 179 930 EUR - date de lancement: 1.12.2010; paiement prévu pour la deuxième période de référence.

Appel CIP-ICT PSP-2012-6

- E. L.F. – 1 568 222 EUR
- EUscreen XL – 1 182 051 EUR
- SmartCare – 1 071 101 EUR
- LoCloud – 843 339 EUR.

Pour ces quatre projets, le paiement est prévu pour la première période de référence; date de lancement: 1.3.2013.

Toutes les factures pour le paiement susmentionné ont déjà été reçues.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

09 03 03 - Promotion de l'interconnexion et de l'interopérabilité des services nationaux d'intérêt commun et contribution à un environnement en ligne sûr, inclusif et positif

b) Données chiffrées à la date du 18/08/2014

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	9 783 423
1 B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-978 342
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	8 805 081
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	6 250
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	8 798 831
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 998 831
7. Prélèvement proposé	6 800 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	69,51 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 18/08/2014	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Étant donné que le programme de travail a été approuvé en mars 2014 et compte tenu des délais requis pour achever la passation des contrats et du fait qu'aucun préfinancement ne sera versé sur les contrats de marchés publics, il est à présent estimé que le montant des crédits de paiement nécessaires pour cette ligne sera moins élevé que prévu dans le budget voté.